

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 mars 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON ; N. LECLERC par M. ROUVIER ; D. CUPOLI par L. GASC ; A. CHOUKROUN par B. DANIS ; S. MARTI par C. AZAIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par S. JEAN ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

Absent : JF. MARY

32. Demande de subventions 2023, travaux d'aménagement du rond-point d'entrée de station Marseillan-Plage

La commune de Marseillan a aménagé et amélioré la circulation sur les nombreux axes de Marseillan-Plage.

Il apparaît déterminant de décongestionner le secteur de l'ancienne route de Sète au droit de la sortie des boîtes de nuit et du parc d'attractions.

Ainsi, il est proposé d'aménager le rond-point d'entrée de station.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subventions auprès de divers financeurs en 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs		Montant € HT
Département	20 %	140.000 €
Région	20 %	140.000 €
SAM	20 %	140.000 €
Commune	40 %	280.000 €
	Coût du projet	700.000 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider les travaux d'aménagement du rond-point d'entrée de station à Marseillan-Plage.

D'approuver le plan de financement annexé à la présente.

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

De solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée.

De prendre l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE

Pour 23

Abstention 5 : C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY

DECIDE

De valider les travaux d'aménagement du rond-point d'entrée de station à Marseillan-Plage.

D'approuver le plan de financement annexé à la présente.

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

De solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée.

De prendre l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

La secrétaire de séance



**Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL**

